

Communiqué
Pour diffusion immédiate

Nouvelle école à Brossard dans le secteur « C » **Entente entre la Ville et la Commission scolaire Marie-Victorin**

Brossard, le mardi 14 avril 2015 – La Ville de Brossard et la Commission scolaire Marie-Victorin (CSMV) sont parvenues à une entente afin que la CSMV puisse construire une nouvelle école dans le secteur « C ». En effet, dès le 29 mai 2015, ou dès l’obtention de l’autorisation du ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la Ville cèdera à la CSMV un terrain d’environ 19 155,3 m² nécessaire à la construction d’une école primaire.

En contrepartie, la CSMV cèdera à la Ville un terrain d’environ 20 560 m², situé à l’arrière de l’école secondaire Lucille-Teasdale et cela, conditionnellement à ce que la CSMV puisse utiliser gratuitement ce terrain durant les heures de classe, entre le 1er septembre et le 24 juin de chaque année, et ce, pour une durée de 15 ans à compter de la date de cession de ce terrain. Après cette durée de 15 ans, la Ville permettra à la CSMV l’utilisation prioritaire du terrain. La CSMV cèdera également un terrain d’une superficie d’environ 12 308 m², contigu à l’école secondaire Antoine-Brossard. Considérant la valeur respective des terrains de la Ville et de la CSMV, les deux parties évaluent qu’il s’agit là d’une entente juste qui profitera tant à la clientèle scolaire qu’aux résidents de la Ville de Brossard.

« La Ville est très heureuse de l’entente conclue avec la Commission scolaire, car l’arrivée de cette nouvelle école, dans le secteur C, répond à un besoin essentiel pour les familles du quartier. Sa proximité favorisera la mobilité active chez les élèves et leurs parents, ce qui est un autre avantage non négligeable. Adjacente au grand parc urbain que nous projetons, l’école procurera aux enfants un accès privilégié aux nouveaux aménagements », a indiqué le maire, Paul Leduc.

« Les commissaires se réjouissent de pouvoir commencer bientôt les travaux de construction de cette deuxième école à Brossard. Ce terrain respecte les normes applicables quant à la qualité du sol et à la localisation des lignes à haute tension selon les rapports disponibles, dont Santé Canada. Nous mettrons tous les efforts afin que nos élèves puissent entrer, dès août 2016, dans une toute nouvelle école, qui sera située à proximité de leur domicile », a conclu la présidente de la CSMV, Carole Lavallée.

-30-

| | | |
|-----------|----------------------------------|---------------------------------|
| Sources : | Alain Gauthier | Catherine Giroux |
| | Directeur des communications | Conseillère en communication |
| | Ville de Brossard : 450 923-6355 | CSMV : 450 670-0730, poste 2018 |